



VÉLIZY-VILLACOUBLAY

ARRÊTÉ N° 2024-098

Objet : Numérotage des 14 et 14 bis rue des Frères Caudron.

Le Maire de Vélizy-Villacoublay,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'arrêté n° 2020-199 du 29 mai 2020, portant délégation de signature à Monsieur Frédéric HUCHELOUP, 4ème adjoint dans le domaine de l'Environnement et du cadre de vie,

VU la demande de numérotage de la SCCV RÉSIDENCE 4 IDF 78 en date du 15 février 2024,

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder au numérotage du terrain initialement adressé 14 rue des Frères Caudron, cadastré AE 179, suite à la construction d'une résidence jeunes actifs et d'une résidence étudiante,

ARRÊTE

Article 1 : Le numérotage résultant des constructions susvisées s'effectuera ainsi :

- La résidence jeunes actifs portera le numéro 14 de la rue des Frères Caudron,
- La résidence étudiante portera le numéro 14 bis de la rue des Frères Caudron.

Article 2 : La matérialisation de ce numérotage sera effectuée par l'apposition sur la propriété, aux frais du pétitionnaire, d'une plaque de modèle réglementaire.

Article 3 : Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours administratif et/ou d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité auprès du Tribunal administratif de Versailles ou par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr.

Article 4 : Madame la Directrice générale des services de la Commune de Vélizy-Villacoublay est chargée de l'exécution du présent arrêté.

À Vélizy-Villacoublay, le 22 février 2024

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

078-217806405-20240222-ARR_2024_098-AI

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/02/2024

Acte affiché du 27/02/2024 au 28/04/2024

Affiché le :

Pour toute correspondance :

M. le Maire • Mairie • 2 place de l'Hôtel de Ville • BP 50 051 • 78 146 Vélizy-Villacoublay Cedex

Tél. : 01 34 58 50 00 • Fax : 01 34 50 40 92 • relationcitoyens@velizy-villacoublay.fr

www.velizy-villacoublay.fr